

## Questionnaire d'attentes de cette journée

Avez-vous déjà suivi une journée sur ce thème ?

Non

Oui – Laquelle et quand ?

---

---

---

Quelles sont vos attentes concernant cette journée (en fonction de vos projets sur l'exploitation), quelles connaissances nouvelles, pratiques, méthodes souhaitez-vous acquérir ?

---

---

---

Avez-vous des remarques, des questions ?

---

---

---



20 rue du Vélodrome – 24000 PERIGUEUX

☎ : 05 53 35 88 18 – Fax : 05 53 03 75 68

Vous avez besoin d'un appui technique sur votre exploitation, de conseils sur la conduite des cultures, organisation du travail, suivi phyto, .....

### PENSEZ AU CHEQUE CONSEIL BIO !

Il est destiné à prendre en charge 80% des coûts facturés à l'agriculteur qui fait appel à un prestataire, agréé par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Sur 3 ans, l'agriculteur peut cumuler au maximum **une aide de 3 000 €**.

#### Qui a accès au chèque conseil bio ?

Tout agriculteur bio à titre principal (individuel ou en structure sociétaire), cotisants solidaires, ou ayant un projet de passage à l'agriculture biologique et dont le siège se situe en Aquitaine.

Cette formation est réalisée avec le soutien financier de



## FORMATION

### Convertir son vignoble en Agriculture Biologique



AGROBIO PERIGORD

20 rue du Vélodrome – 24000 PERIGUEUX

☎ : 05 53 35 88 18 – Fax : 05 53 03 75 68

✉ adap.bio@wanadoo.fr- www.agrobioperigord.fr

## ***Vous vous posez des questions? Vous souhaitez en savoir plus?***

Vous avez un projet de convertir votre vignoble en agriculture biologique.

L'objectif de ces journées est de disposer de toutes les informations nécessaires pour s'engager sereinement dans la conversion de votre vignoble.

**Cerner les changements à envisager. Acquérir des repères et identifier les points clés** des aspects techniques, réglementaires et administratifs.

### ***Programme***

#### **1<sup>ère</sup> journée (8 février) :**

➤ **Matin** : Présentation des principales adaptations techniques nécessaires à une conversion à l'Agriculture Biologique réussie.

➤ **Après Midi** : Visite d'un domaine et échange avec le producteur.

#### **2<sup>ème</sup> journée (10 février) :**

➤ **Matin** : Présentation des aspects administratifs et réglementaire nécessaire à votre dossier de conversion

#### **3<sup>ème</sup> journée (15 février) :**

➤ **Après Midi** : Présentation des résultats des enquêtes phytosanitaires et rendements, échanges et discussions entre les participants.

Si vous le souhaitez, une attestation de stage vous sera délivrée merci de nous le préciser.

**Durée** : 2 jours

#### **Date et lieu :**

8,10 et 17 février 2010, Pôle viticole de Bergerac

#### **Animateur :**

Eric MAILLE

#### **Intervenants :**

- Eric MAILLE technicien viti bio
- Séverine ALFIERI (administratifs)
- Contrôleur organisme certificateur (réglementation bio)

#### **Tarif (repas inclus)**

Pour les ressortissants VIVEA et adhérents AgroBio Périgord 45€,

Pour les non adhérents et non éligibles VIVEA 90€.

**AgroBio Périgord se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre de participant est insuffisant.**

***Vous relevez du régime réel d'imposition pour les bénéficiaires agricoles Bénéficiez d'un crédit d'impôt à la formation.***



## **Bulletin d'inscription**

**à retourner** : Avant le 1er Février 2010 à :

AgroBio Périgord

Séverine ALFIERI

20 rue du Vélodrome – 24000 PERIGUEUX

☎ : 05 53 35 88 18 – fax : 05 53 03 75 68

✉ : s.alfieri@agrobioperigord.fr

Je m'inscris à la formation : convertir son vignoble en agriculture biologique

Vous trouverez ci-joint mon chèque de participation aux frais pédagogiques libellé à l'ordre d'AgroBio Périgord. Mon inscription sera effective à réception du règlement et/ou du bulletin d'inscription.

Nom - Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune :

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax :

Courriel : \_\_\_\_\_ @

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu :

Mon statut :

- Chef d'exploitation, associé d'exploitation, Conjoint collaborateur
- Conjoint cotisant MSA
- Aide familial
- Retraité agricole
- Conjoint non collaborateur
- Cotisant solidaire
- Salarié agricole
- Autre, précisez :

Je suis ressortissant VIVEA et adhérent AgroBio Périgord ma participation est de 45€

Je ne suis pas adhérent à AgroBio Périgord, ma participation est de 90€

**Si vous êtes éligible au dispositif VIVEA (agriculteur à titre principal, à jour de ses cotisations MSA), merci de joindre à ce bulletin une attestation MSA certifiant que vous êtes à jour de vos cotisations.**

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature :